



Délibération n°100

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2017****URBANISME - TRAVAUX****Approbation du programme des équipements publics de la ZAC « Châtenay-Malabry Parc-Centrale ».**

L'AN DEUX MIL DIX SEPT, le 28 septembre à 19 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la commune de CHÂTENAY-MALABRY légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges SIFFREDI, Maire de Châtenay-Malabry, Premier Vice-Président du Conseil Départemental.

VOTE**POUR : 38****ABSTENTION : 1****PRÉSENTS**

M. SIFFREDI, Maire de Châtenay-Malabry, Premier Vice-Président du Conseil Départemental.

M. MARTNERIE, Mme FRAISSINET, M. BACHELIER, M. SEGAUD, Mme FOMBARON, M. CANAL, M. DE SAINT-JORES, Mme PEYTHIEUX, Mme CHINAN, Adjointes au Maire.

Mme SALL, Mme GUILLARD, Mme BOUCHARD, Mme HELIES, M. DEBROSSE, M. LANGERON, M. FEUGERE, M. DEBRAY, Mme PUYFAGES, Mme SOURY, M. NAYAGOM, Mme DEFACQ-MULLER, M. ROLAO, Mme LEON, M. BALTZER, M. DESSEN, Mme BOYER, Mme DELAUNE, M. VERHÉE, Mme SENE, Mme BOXBERGER, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS

Mme TSILIKAS, M. GHIGLIONE, Adjointes au Maire.

M. KORDJANI, M. COQUIN, Mme CHOQUET, M. TEIL, Mme AUFFRET, M. LEMOINE, Conseillers Municipaux.

PROCURATIONS

Mme TSILIKAS	procuration à	M. MARTNERIE
M. GHIGLIONE	procuration à	M. SEGAUD
M. KORDJANI	procuration à	Mme GUILLARD
M. COQUIN	procuration à	Mme HELIES
Mme CHOQUET	procuration à	M. DEBRAY
M. TEIL	procuration à	Mme BOUCHARD
Mme AUFFRET	procuration à	M. ROLAO
M. LEMOINE	procuration à	Mme DELAUNE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. FEUGERE, Conseiller Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles R 311-7 et suivants,

VU le programme des équipements publics inclus dans ce dossier de réalisation,

VU la délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine du 18 septembre 2017,

CONSIDÉRANT le programme global de construction de la ZAC et les interactions à prévoir entre ce nouvel éco quartier et le reste de la ville,

CONSIDÉRANT la nécessité de prévoir au sein de ce nouveau secteur aménagé des équipements publics ouverts à tous,

CONSIDÉRANT la saisine de la Commission n°4 « Urbanisme et Logement, Travaux, Environnement, Développement Numérique »,

SUR PROPOSITION de Monsieur SEGAUD rapporteur de ce dossier,

APRÈS en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : D'approuver le programme des équipements publics de la ZAC « Châtenay-Malabry Parc-Centrale » tel qu'annexé à la présente.

ARTICLE 2 : La présente délibération sera affichée pendant un mois en Mairie. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département. Ces formalités de publicité mentionneront que le dossier peut être consulté du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 en Mairie.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente délibération sera adressée à :
- Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine
- Madame la Présidente du Directoire de la SEMOP

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé le registre les membres présents.

Délibération

Reçue en Préfecture le : 29/09/2017

Publiée le : 29/09/2017

Certifiée exécutoire par le Maire

En application de l'article 2131-1 du C.G.C.T



Le Maire
Georges SIFFREDI

Premier Vice-Président du Conseil Départemental